



Enseignement de l'anglais et des langues vivantes étrangères tout au long de la scolarité obligatoire

publié le 20/12/2022 - mis à jour le 08/01/2023

Descriptif :

Mesures pour améliorer les apprentissages des élèves. Circulaire du 12/12/2022

Renforcer l'apprentissage des langues vivantes et favoriser la mobilité des personnels et des élèves durant le parcours scolaire : c'est le sens du **plan de renforcement de l'apprentissage des langues vivantes** annoncé par le ministre de l'Éducation Nationale, Pap Ndiaye.

L'apprentissage de l'anglais dès l'école primaire est au cœur de ce plan.

Pour en savoir plus, consultez le [bulletin officiel du 15 décembre 2022](#).

Retrouvez sur le site [Eduscol](#), les [repères annuels de progression](#) et attendus de fin d'année du CP à la 3ème pour les différentes langues vivantes.

Enfin, retrouvez le [guide pratique de l'évaluation](#) proposé par l'Inspection Pédagogique Régionale de l'académie de Poitiers.

Documents joints

 [Guide pratique de l'évaluation \(PDF de 4.3 Mo\)](#)

 [Repères annuels de progression - langues vivantes - cycle 4 \(PDF de 2.9 Mo\)](#)



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.